

me semble que si l'on aménage un pipe-line au sud des lacs pour le transport hors de l'Alberta d'une forte quantité de gaz naturel,—au delà de la quantité requise pour répondre aux besoins de cette province et des provinces de l'Ouest, y compris la Colombie-Britannique, la Saskatchewan et le Manitoba,—on devra abandonner tout espoir de transporter par pipe-line du gaz naturel à travers le nord de l'Ontario et à plus forte raison dans la province de Québec. La proposition d'amendement dont nous sommes saisis est conforme à l'intérêt bien compris du Canada et, en même temps, à l'intérêt bien entendu de la population de l'Alberta.

En examinant cette question, il conviendrait aussi de se rappeler qu'il existe certains facteurs dont il faut tenir compte, lorsqu'on parle d'accords entre les gouvernements nationaux du Canada et des États-Unis. Les droits des divers États à l'égard de toute propriété sise à l'intérieur de leurs frontières, y compris les pipe-lines, ne doivent pas être tenus pour nuls par quiconque étudie cette question à la Chambre et présume que le gouvernement des États-Unis pourrait adhérer à un accord de quelque genre que nous pourrions lui proposer. Vu les avertissements donnés à la population des États-Unis au sujet de la pénurie de ressources naturelles, les États se montreront encore plus jaloux de leurs droits pour ce qui est de l'utilisation des ressources naturelles dont l'importance, en certaines industries spécialisées, est immense. Il n'y a guère lieu de douter des bénéfices financiers qui pourraient être réalisés en exportant le gaz aux États-Unis et en remettant indéfiniment d'acheminer ce gaz vers l'Est du Canada.

J'estime donc que le plus sûr moyen de réaliser des bénéfices à l'égard de tout excédent de gaz dont on disposera, lorsqu'on aura satisfait comme il convient aux besoins du consommateur canadien, soit en Colombie-Britannique, soit dans les provinces situées à l'est de l'Alberta, consiste à mettre cet excédent à la portée des États du nord-ouest et du centre-ouest des États-Unis, grâce aux pipes-lines les plus courts et dans la mesure où le permet une saine économie. En suivant un tel tracé, le gaz peut atteindre le réseau Panhandle qui s'étend jusque-là. Toutefois, si le transport du gaz vers l'Est doit traverser ce réseau qui alimente une si vaste région des États-Unis, non seulement Sarnia et le sud-ouest de l'Ontario, mais aussi le nord, le centre et l'est de l'Ontario, ainsi que toute la province de Québec seront à l'extrémité du pipe-line et entièrement à la merci des décisions du gouvernement des États-Unis et des gouvernements de tous les États que traversera le pipe-line.

M. McIlraith: L'honorable député me permet-il de lui poser une question à ce sujet? Je crois comprendre qu'à l'égard du bill à l'étude l'honorable député est en faveur d'un tracé exclusivement canadien.

M. Drew: Si l'honorable député veut bien prendre patience, il constatera que les arguments que j'invoque tendent à appuyer l'examen de la proposition d'amendement, comme je l'ai déjà signalé. L'amendement dont la Chambre est saisie vise à l'établissement d'un tracé entièrement canadien; c'est ce que j'ai déjà consigné au compte rendu en disant que c'est ce que nous devons examiner.

M. McIlraith: Je ne voulais pas...

M. Drew: L'heure avance et je voudrais avoir le temps d'exprimer les idées que je cherche à exposer au comité.

Il ne serait que naturel de songer d'abord à répondre aux demandes de consommateurs américains. Ceux qui en ont fait l'expérience,—nous en sommes,—savent qu'il n'est guère rassurant de se trouver au bout d'un pipe-line. La province d'Ontario sait ce qui arrive en pareilles circonstances. Elle se trouvait, pendant la guerre, au bout d'un pipe-line américain. La demande créée par l'expansion de l'industrie de guerre des États-Unis avait amené le gouvernement américain à restreindre dans une très grande mesure l'exportation de gaz au Canada.

Dans le sud-ouest de l'Ontario, 15,000 consommateurs, pourvus de l'équipement nécessaire, ont dû cesser de se servir de gaz. De ce nombre, 5,000 seulement ont pu recommencer à en utiliser bien que la plupart des autres aient encore l'outillage nécessaire. A cause d'approvisionnements limités, les 10,000 autres n'ont pu se servir de leur équipement.

Avec cette expérience toute fraîche à la mémoire,—cet état de choses très regrettable existe encore dans le sud-ouest de l'Ontario,—il est peu probable que les gens de cette région, ou ceux de l'Ontario et du Québec qui savent ce qui s'est passé, accueillent avec grand empressement l'idée d'un pipe-line se dirigeant au sud des Grands lacs et transportant du gaz de l'Alberta jusqu'au réseau Panhandle.

On a soutenu qu'il ne serait pas conforme aux principes d'une saine économie d'aménager un pipe-line passant par le nord de l'Ontario et se dirigeant vers le Québec et le sud de l'Ontario. Je m'oppose très nettement à une telle façon de penser. On peut, je le reconnais, faire valoir le coût moins élevé du transport par le sud, mais il ne faut pas oublier que la population ne veut pas d'un coût moins élevé pour une période limitée seulement. Elle veut un approvisionnement